

Cours d'été 2019

INFORMATION ET INSCRIPTION

9 au 15 juillet 2019

8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h

***Cours d'été et cours préparatoires
Épreuves de reprise***

**ÉCOLE PAUL-HUBERT
250, BOULEVARD ARTHUR-BUIES OUEST, PORTE 2
418 724-3439, POSTE 2253**



Commission scolaire
DES PHARES

Il est fortement recommandé d'avoir en sa possession le dernier bulletin (juin 2019) pour les élèves de 2^e et 3^e secondaire ou le relevé du MEES pour les élèves de 4^e et 5^e secondaire. De plus, si votre jeune possède un plan d'intervention, il est important d'en apporter une copie.

COURS D'ÉTÉ – du 16 au 26 juillet 2019

(Révision d'un cours suivi dans l'année)

Offert aux élèves de 2^e, 3^e, 4^e et 5^e secondaire

COURS PRÉPARATOIRES – du 18 au 26 juillet 2019

(Cours de préparation pour les épreuves de reprise)

Offerts aux élèves de 4^e secondaire

ÉPREUVES DE REPRISE – du 22 juillet au 2 août 2019

Offertes aux élèves de 4^e et 5^e secondaire



Pour plus d'informations, vous pouvez consulter l'adresse suivante

<http://www.csphares.qc.ca/public/cours-dete.php>

Organisation des cours d'été

Votre jeune recevra, dans la semaine du 1^{er} juillet, le dernier bulletin de l'année scolaire 2018-2019. Pour les élèves du 2^e et du 3^e secondaire, c'est ce document qui confirme la réussite ou l'échec des matières inscrites à son horaire. Pour les élèves de 4^e et 5^e secondaire, c'est le relevé de notes officiel du MEES qui lui confirmera sa réussite ou son échec dans les matières sanctionnées par le MEES. **Seulement les élèves de 4^e et 5^e secondaire recevront le relevé de notes officiel du MEES**, et ce, au plus tard dans la semaine du 8 juillet 2019. D'ailleurs, à compter du 5 juillet, **les parents des élèves de 4^e et 5^e secondaire** pourront également consulter le portail parents de la Commission scolaire pour avoir accès aux résultats finaux : portailparents.ca.

Au cours de l'été 2019, la Commission scolaire des Phares offrira des cours d'été dans le but de faciliter, aux élèves en situation d'échec, la transition vers un niveau supérieur. La réussite d'un cours d'été ne se fait pas sans effort. L'élève inscrit à un cours d'été aura une certaine quantité de travail à effectuer. Si l'élève s'y engage sérieusement, il augmentera assurément ses chances de succès.

Elle offrira également des cours préparatoires. Se présenter à une épreuve de reprise sans préparation ou révision de la matière est loin d'assurer le succès. C'est la raison pour laquelle la Commission scolaire des Phares offre encore cette année des cours préparatoires.

Nous vous invitons à conserver ce document et à vous y référer lorsque vous recevrez le bulletin de fin d'année ou le relevé de notes officiel du MEES. Ce document vous indique l'horaire des cours d'été, des cours préparatoires et des épreuves de reprise ainsi que des modalités d'inscription.

Les élèves désirant s'inscrire aux cours d'été ou aux cours préparatoires et n'ayant pas reçu leur dernier bulletin ou leur relevé de notes officiel du MEES doivent appeler à partir du 9 juillet 2019. Nous pourrions alors vous remettre les résultats et faire l'inscription en cas d'échec. Cependant, nous vous rappelons que le dernier bulletin de votre jeune (4^e et 5^e secondaire seulement) sera disponible à compter du 5 juillet sur le portail parents de la Commission scolaire : portailparents.ca.

Critères d'inscription

Cours d'été

- Élève ayant échoué avec un résultat variant entre 50 % et 59 % dans l'une des disciplines affectées
- Élève ayant un seul échec dans l'une des matières de base (français, mathématique ou anglais)
- L'élève qui ne répond pas aux critères pourrait être accepté suite à l'analyse du dossier par la direction de l'école d'origine. La direction peut soumettre certains élèves pour obtenir l'admission aux cours d'été.

Cours préparatoires

- Élèves ayant échoué avec un résultat variant entre 0 % et 59 % dans la discipline choisie
- Élèves étant en réussite, mais qui souhaite augmenter son résultat sur son relevé des apprentissages

Cout de l'inscription

- 200 \$ pour un élève de la Commission scolaire des Phares
- 300 \$ pour un élève d'une autre commission scolaire

Le paiement doit être effectué en argent comptant ou par chèque à l'ordre de la Commission scolaire des Phares, la journée même de l'inscription.

La Commission scolaire se réserve le droit d'annuler les cours n'ayant pas le nombre suffisant d'inscriptions. Prenez note qu'aucun remboursement ne sera effectué pour les élèves expulsés ou les élèves absents.

Transmission des résultats

Les résultats des cours d'été pour les élèves de 2^e, 3^e et 4^e secondaire seront acheminés par courriel par la Commission scolaire à compter du 6 août 2019 (bulletin cours d'été).

Les résultats des épreuves de reprise pour les élèves de 4^e et 5^e secondaire seront mis à la poste par le MEES à compter du 16 août 2019 (relevé des apprentissages).

Horaire des cours

Les cours débutent à 8 h 30 et se terminent à 12 h. Le calendrier des cours varie selon le cours suivi par les élèves. Ces cours se donneront à l'école Paul-Hubert.

Les tableaux suivants présentent une description détaillée des cours offerts.

COURS D'ÉTÉ – RÉVISION D'UN COURS SUIVI DANS L'ANNÉE		
Horaire	Cours	Code
2^e secondaire		
Du 16 juillet au 26 juillet 9 jours (incluant les évaluations)	Mathématiques	063-226
3^e secondaire		
Du 16 juillet au 26 juillet 9 jours (incluant les évaluations)	Français	132-308
	Anglais	134-304
	Mathématiques	063-306
4^e secondaire		
Du 16 juillet au 26 juillet 9 jours (incluant les évaluations)	Anglais	134-404
	Français	132-406
	Histoire du Québec et du Canada	085-404
5^e secondaire		
Du 16 juillet au 26 juillet 9 jours (incluant les évaluations)	Français lecture (inclut la préparation à l'écriture)	132-510 132-520

COURS PRÉPARATOIRES – COURS DE PRÉPARATION POUR LES ÉPREUVES DE REPRISE ¹ DU MEES		
Horaire	Cours	Code
4^e secondaire		
Du 18 juillet au 26 juillet 7 jours (excluant l'épreuve de reprise)	Mathématiques CST	063-420
	Mathématiques TS	064-420
	Mathématiques SN	065-420

¹ L'horaire des épreuves de reprise est établi par le Ministère. Il n'est pas nécessaire d'être inscrit au cours de préparation pour passer l'épreuve de reprise qui est sans frais. Toutefois, avant d'être admis à la reprise d'une épreuve ministérielle à la suite d'un échec, l'élève doit démontrer qu'il a pris les moyens appropriés pour consolider ses apprentissages. Il doit alors se soumettre aux exigences déterminées par la direction de l'organisme scolaire conformément aux normes et modalités d'évaluation en vigueur.

Horaire des épreuves de reprise

22 juillet		
	Remise du dossier préparatoire - Français écriture, 5 ^e secondaire	132-520

29 juillet		
De 8 h 30 à 11 h 45	Français écriture, 5 ^e secondaire	132-520

du 29 juillet (après-midi) au 31 juillet		
	Tâche préparatoire et interaction orale Anglais langue seconde, 5 ^e secondaire, programme de base	134-510

30 juillet		
de 9 h à 12 h	Mathématique, 4 ^e secondaire, Culture, société et technique, raisonnement en mathématique	063-420
	Mathématique, 4 ^e secondaire, Technico-sciences, raisonnement en mathématique	064-420
	Mathématique, 4 ^e secondaire, Sciences naturelles, raisonnement en mathématique	065-420

1 ^{er} août		
de 9 h à 11 h	Anglais langue seconde, 5 ^e secondaire, programme de base Production écrite	134-530

2 août		
de 9 h à 12 h	Science et technologie, 4 ^e secondaire, épreuve écrite	055-410
de 9 h à 12 h	Applications technologiques et scientifiques, 4 ^e secondaire, épreuve écrite	057-410

Prêt des manuels de l'élève

Le prêt des manuels de l'élève se fera individuellement à la bibliothèque. Il faut donc prévoir la carte étudiante pour faire le prêt. Les jeunes seront alors responsables des manuels qui leur sont prêtés. Des frais pourraient être chargés en cas de perte ou de bris.

Transport scolaire

L'école du Mistral organisera le transport pour les élèves de Mont-Joli vers l'école Paul-Hubert de Rimouski. **L'autobus partira à 7 h 45 de l'école du Mistral et ramènera les jeunes à 12 h 45 pour les semaines du 15 et 22 juillet.**

Veuillez noter qu'il n'y aura pas de service de transport dans la semaine du 29 juillet 2019. Les élèves de 4^e et de 5^e secondaire devront donc prendre la responsabilité de leur déplacement pour les épreuves de reprise.